Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900930-20251211-DELIDEC202542-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 décembre deux mille vingt-cinq, à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT.

Etaient présents : MM. ROUDAUT, BALCON, JESTIN, COSSET, BERTHOULOUX, IMBERDIS, CORTES, LE MESTRE, TALON, LANDURE, L'HOSTIS, LE ROUX

Absent : Néant
Secrétaire de séance : Quentin L'HOSTIS

DATE DE CONVOCATION : ***05/12/2025***
DATE D'AFFICHAGE : ***12/12/2025***
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 12 Présents : 12 Votants : 12

OBJET : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'article L.1612-1 du CGCT encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services municipaux.

Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget 2026, le Maire est autorisé :

- A mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2025,
- A mandater le capital de la dette,
- A engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice 2025 hors remboursement de la dette, sur autorisation de l'organe délibérant.

Les montants des crédits votés en 2025 aux comptes de dépenses d'équipement (compte 20, 21, 23) s'élèvent à :

Article M57	Libellé article	Crédits ouverts en 2025	Limite des crédits avant vote BP 2026
2031	Frais d'études	8.500,00	2.125 ,00
2112	Terrains de voirie	2.000,00	500,00
21321	Immeubles de rapport	50.000,00	12.500,00
21351	Bâtiments publics	5.000,00	1.250,00
2151	Réseaux de voirie	65.000,00	16.250,00
2152	Installations de voirie	8.000,00	2.000,00
215731	Matériel Roulant	1.000,00	250,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	2.500,00	625,00
2158	Matériel et outillage technique	2.000,00	500,00
2183872	Matériel informatique	2.500,00	625,00
2184872	Mobilier divers	2.000,00	500,00
218872	Autres Matériels	2.000,00	500,00
231368	Bâtiments Divers	700.000,00	175.000,00

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900930-20251211-DELIDEC202542-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus avant le vote du budget primitif 2026.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 sur les chapitres budgétaires indiqués.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

MAIRIE DE KERNILIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (Finistère)

Sandra ROUDAUT.

Le Secrétaire,

Quentin L'HOSTIS.